

PROJET DE LOI

adopté

le 11 décembre 1986

N° 27

S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1987.

Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, après déclaration d'urgence, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8^e législ.) : 484, 500 et T.A. 54.

Sénat : 93 et 97 (1986-1987).

Article premier.

..... Conforme

Art. 2.

..... Supprimé

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 11 décembre 1986.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.